

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
LA GIROUETTE INC.
PERMIS NO : 2416-1895**

DOCUMENT APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET EN VIGUEUR DEPUIS LE 25 OCTOBRE 1999.

Consulter notre site au www.cpelagirouette.com

Dernières modifications : 30/05/2016

Le Centre de la petite enfance La Girouette inc. est un organisme sans but lucratif incorporé en vertu de la partie 3 de la loi sur les compagnies et subventionné par le Ministère de la Famille.

La Personne morale détient :

Un permis d'opération du Ministère de la Famille de 424 places dont :

- ❖ 374 places en volet familial pour le bureau coordonnateur.
- ❖ Un permis de 29 places dans son installation de Lyster
- ❖ Un permis de 21 places dans son installation de Notre-Dame de Lourdes
- ❖ Un permis de 13 places dans son installation de Villeroy

La personne morale est administrée par un conseil d'administration de 9 administrateurs, élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Le 2/3 des administrateurs sont des parents usagers, provenant des deux types d'offre de services de garde. La présidente ou le président doit être un parent.

MEMBRE

Chaque parent utilisateur peut devenir membre de la personne morale pour la somme de 1 cent. Il doit par la suite se conformer aux règlements généraux qui viennent spécifier les obligations entourant son statut de membre tel : être convoqué à l'assemblée générale annuelle, droit de se présenter comme administrateur au conseil d'administration, de bénéficier d'un droit de vote et des activités prévues lors de cette rencontre.

À moins d'avis contraire, le statut de membre demeure effectif tant que les services de gardes sont requis.

Dans le cas contraire, le parent utilisateur peut compléter le coupon ci-joint et le faire parvenir au CPE.

Veillez annuler mon statut de membre utilisateur
du Centre de la Petite Enfance La Girouette Inc.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

RÈGLES COMMUNES

AU VOLET INSTALLATION ET AU VOLET FAMILIAL

Le Centre de la Petite Enfance a pour mission, d'offrir aux parents un choix diversifié de services de garde de qualité. Il entend respecter les besoins de ce dernier en ce qui concerne le milieu de vie, le cadre et l'environnement qu'il désire pour son enfant. Ce milieu doit assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants, mais aussi être un lieu où il est reconnu et accepté comme étant un être unique rempli de spontanéité et de bonté.

HEURES D'AFFAIRES

Les bureaux administratifs du Centre de la petite enfance La Girouette inc. sont ouverts à la clientèle du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 :00 à 17 :00 h.

Les services des installations sont offerts, du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 18 h 00.

QUALITÉ DU PERSONNEL

Le Centre doit s'assurer de la qualité de son offre de services. Les compétences du personnel éducateur et du personnel de soutien qui y sont rattachés, deviennent alors un gage d'atteinte de cet objectif. Le Centre de la petite enfance dans lequel est intégré le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, est composé d'une équipe de travail qui se définit comme suit :

LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION

Une directrice générale responsable de tout l'organisme.

Une directrice adjointe responsable des installations de Notre-Dame de Lourdes et Lyster.

Une secrétaire comptable et un commis comptable responsables services administratifs offerts aux parents des deux volets et aux responsables de services de garde.

À LA PÉDAGOGIE :

Le département de soutien pédagogique, visant à soutenir les responsables de services de garde et les éducatrices de l'installation au besoin, est composé d'une agente de soutien pédagogique et technique. Chacune est attitrée à part égale aux RSG accréditées. Ces dernières utilisent le service sur une base volontaire et selon leurs besoins.

Dans ses installations de Lyster, Villeroy et Notre-Dame de Lourdes, les éducatrices sont diplômées selon les règles édictées au RSGÉE. Elles appliquent quotidiennement un programme d'activités et d'actions éducatives soutenues par l'approche High Scope détaillé dans la plate forme pédagogique du centre de la petite enfance. (réf : article 5 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance)

Toutes les équipes de travail sont supportée étroitement par la directrice et son adjointe. Des rencontres ont lieu régulièrement, de même qu'un suivi répondant à leurs besoins ponctuels.

En tout temps, les éducatrices doivent respecter les valeurs éducatives de la personne morale, tout en étant attentive aux besoins des parents.

À LA CONFORMITÉ :

Une agente de conformité est attitrée au bureau coordonnateur. Son travail consiste à s'assurer de la conformité de la loi et du règlement à l'intérieur des services de garde du volet familial.

À L'ALIMENTATION ET À L'ENTRETIEN :

Trois personnes sont attitrées exclusivement à l'alimentation et à l'entretien des volets installations. La cuisinière est responsable de l'alimentation, incluant le montage de menus équilibrés, l'achat des aliments et la préparation des repas.

Les responsables de l'entretien veillent à la salubrité et à l'entretien général des lieux.

FRAIS DE GARDE

PLACES AU TARIF DE BASE (E.C.P. et P.C.R.)

Tous les enfants sont admissibles à la place au tarif de base ou selon les cas, à l'exemption de contribution de base.

Pour bénéficier de cette exemption ou contribution, les parents doivent avoir complété le formulaire prévu à cet effet et avoir fourni les documents nécessaires, lors de l'inscription de l'enfant. (Art. 12 et 21 du règlement sur la contribution réduite) La place à contribution réduite inclus 10 heures de garde, un repas et deux collations. Des frais de 5\$ par jour, seront ajoutés au solde du parent lorsque la période de dix heures est dépassée. (ex : votre enfant arrive à 7 :00 hres et quitte après 17 :00 hres)

MODE DE PAIEMENT

À l'installation, les frais de garde sont payables par période de deux semaines selon le calendrier prévu à cet effet et remis aux parents au début de chaque année. Le contrat fait foi du nombre de journées réservées et payables par le parent. La politique de recouvrement des comptes s'applique.

Au volet familial, la responsable de services de garde avisera le parent de ses exigences en ce qui concerne le paiement des frais de garde.

RELEVÉS 24 ET 30, RECUS

Selon l'admissibilité, un relevé 24 OU 30 et/ou un reçu est remis à chaque parent au plus tard le 28 février de chaque année.

LES CONGÉS FÉRIÉS

Les installations et les bureaux sont fermés lors des jours fériés suivants :

- Veille, jour et lendemain de Noël
- Veille, jour et lendemain du Jour de l'An
- Lundi de Pâques
- Fête de Dollar
- Saint-Jean Baptiste
- Confédération
- Fête du travail
- Action de grâces

Les jours de fermeture de l'installation, pour congés fériés, sont payables par le parent dont la fréquentation de l'enfant est prévue ce jour-là. Noter que le congé férié est reporté lorsque la date est dans la fin de semaine. La journée de fermeture est alors identifiée à l'entrée du service de garde.

La responsable de services de garde décide de ses fériés et l'indique à l'entente de services.

AUTRES DOCUMENTS REMIS

#17 : Fiches parent, #18 : Politique de prévention des abus, #19 : Liste des services de la région, #22 : Carte d'affaire du CPE La Girouette inc., #23

VOLET INSTALLATION

POLITIQUE D'ADMISSION

Tous les enfants de poupon à la maternelle dont les parents en font la demande, pourront être admis au volet installation en respect du nombre de places autorisées au permis, soit 29 dans son volet de Lyster et 21 dans son volet de Notre-Dame-de-Lourdes et 13 au volet de Villeroy. Les enfants présentant un handicap seront accueillis en respect de leurs besoins spécifiques de même que ceux référés en priorités par le CIUSSS de la région. L'admission des enfants est faite en respect de la politique d'admission adoptée par les membres du conseil d'administration.

Installation 1 Lyster

5 enfants de moins de 29 mois

3 groupes multiâge de 8 enfants de 18 mois à 60 mois

Installation 2 Notre-Dame de Lourdes

5 enfants de moins de 29 mois

2 groupes multiâge de 8 enfants de 18 à 60 mois

Installation 3 Villeroy

5 enfants de moins de 29 mois

1 groupe multiâge de 8 enfants de 18 à 60 mois

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

- ❖ Chaque enfant admis au volet installation doit compléter la fiche d'inscription, le formulaire d'autorisation en cas d'urgence, les protocoles d'administration de médicament et autres produits. Les renseignements contenus dans ces documents sont confidentiels, le CPE s'engage à ne communiquer aucune information sans l'autorisation parentale.

HORAIRE TYPE & PROGRAMME D'ACTIVITÉS

ACCUEIL :

7 h 00 à 8 h 30

Chaque enfant est accueilli personnellement par l'éducatrice sur place à son arrivée. Le local servant à faire l'accueil du matin est identifié à l'entrée.

À cette période, l'enfant pourra à sa guise, s'amuser avec ses pairs et le matériel qui l'intéresse. Vers 7 :30, la division des groupes débute en alternance pour se terminer à 8 :30 heures

COLLATION ET TABLEAU DES MESSAGES :

8 h 30 à 9 h 00

ATELIERS PLANIFICATION / ACTION/ RÉFLEXION

45 À 60 MINUTES

SORTIE EXTÉRIEURE

30 À 60 MINUTES

Tous les jours, sauf par température extrême, les enfants sortent à l'extérieur pour jouer dans le parc ou pour une promenade.

TRANSITION ET DÎNER :

11 h 00 à 12 h 00 Un peu de rangement, un petit tour vers la salle de bain, lavage des mains, retour au calme et voilà les enfants fin prêts à assimiler un bon repas. Avec la complicité de la cuisinière, des aliments colorés, sains et nutritifs leur sont offerts dans leurs locaux respectifs.

TRANSITION ET SIESTE :

12 h 00 à 14 h 30 Après un bon brossage de dents, un petit tour à la salle de bain et quelques petits jeux calmes, une belle histoire, les enfants s'installent pour le repos. Chacun a son matelas et sa couverture s'il le désire. Son besoin de repos personnel devra dans la mesure du possible être respecté.

RÉVEIL ET COLLATION :

14 h 30 à 15 h 00 Durant cette période, les enfants se réveillent graduellement. Dès que tous sont réveillés, une collation plus soutenue et nutritive leur est servie.

ATELIERS, JEUX EXTÉRIEURS ET DÉPARTS :

15 :30 à 18 :00

Cette période de la journée peut se retrouver autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'enfant a le choix du coin de jeu qu'il désire. Pour le départ, les groupes sont jumelés de 16 h 00 à 18 h 00.

PROGRAMME ÉDUCATIF ET PLATE FORME PÉDAGOGIQUE

- ❖ Le détail des activités est spécifié dans la programmation affichée quotidiennement sur un tableau près du local de l'enfant.
- ❖ La plate-forme pédagogique, « Prend ton envol en t'amusant » fournit les renseignements sur les valeurs préconisées.
- ❖ Le programme éducatif spécifie les actions effectuées quotidiennement pour stimuler le développement global de l'enfant.

Définition groupe multiâge

Nos groupes multiâge sont formés d'enfants âgés entre 18 mois et 5ans.

Pendant tout leur séjour au sein du centre de la petite enfance, ils sont en contact avec la même éducatrice. Ainsi le lien entre l'enfant et l'éducatrice devient très fort et la relation avec les parents se transforme en collaboration exceptionnelle. Dans un groupe multiâge, l'entraide, l'adaptation à la vie avec un plus petit que soi, les habiletés relationnelle, la

responsabilité sociale, le souci de l'autre et le respect de la différence sont autant d'habiletés qui se développent au fil des jours. Le groupe devient une famille d'apprentissages.

Dans un contexte multi âge, les enfants pourront développer leur plein potentiel car ce mode de regroupement favorise de nombreuses occasions d'apprentissage. Le petit qui observe un plus grand réalise sa construction et un grand qui doit expliquer un jeu ou encore une règle à suivre à un plus petit sont autant d'occasions d'apprendre et d'intégrer.

Le contexte multi âge est une formule gagnante pour chaque enfant car cela lui permet de développer une solide relation d'attachement avec son éducatrice. La relation stable contribue au développement de liens significatifs entre l'enfant son éducatrice et le fait que cette relation s'échelonne sur plusieurs années est un facteur de protection pour l'enfant. Cette relation d'attachement ouvre la voie à plus d'exploration et d'apprentissage car l'enfant se sent profondément en sécurité.

De plus, les groupes multi âges constituent un environnement éducatif qui favorise le partage, l'entraide, la collaboration, le respect des différences et le développement de la tolérance¹. Nous reconnaissons le parent comme le premier agent d'éducation, c'est lui qui connaît le mieux son enfant et il est une source précieuse d'information.

L'enfant a BESOIN de ressentir la confiance entre son éducatrice et ses parents pour développer un sentiment de sécurité. Une fois en confiance, l'énergie de l'enfant sera disponible pour profiter de l'environnement chaleureux et riche en stimulation pour se développer.

Faire équipe pour aller tous ensemble dans le même sens = C'est offrir le MEILLEUR à l'enfant.

POUPONNIÈRE

- ❖ Nos pouponnières ont été conçues et aménagées de manière à faciliter les contacts, l'observation et l'animation des enfants qui y sont reçus quotidiennement.
- ❖ La salle des repos est spacieuse, bien aérée et située à l'extrémité du bâtiment, un peu éloignée des autres groupes pour une plus grande tranquillité. La salle de jeu permet à l'éducatrice d'animer et d'encadrer des activités en toute sécurité puisque les trotteurs peuvent être séparés des plus grands, toujours sous l'œil attentif de l'éducatrice.
- ❖ Le coin repas est aménagé de manière très fonctionnelle. L'éducatrice peut assurer la supervision nécessaire à la table et sur les chaises hautes.
- ❖ Le groupe des poupons possède un parc exclusif, sécuritaire et fonctionnel pour ce groupe d'âge. Des sorties quotidiennes à l'extérieur sont effectuées sauf en cas de mauvaise température.

- ❖ Chaque enfant est unique, son rythme biologique, son développement ses habiletés croissantes doivent être respectées. À la pouponnière les sons, les odeurs, les textures et les lumières sont à l'honneur et présent dans l'élaboration des activités et des découvertes quotidiennes.
- ❖ Afin d'élaborer et de maintenir une routine sécurisante pour les enfants, l'éducatrice régulière de la pouponnière est présente 4 jours par semaine. Pour la cinquième journée les poupons seront sous la supervision de la même éducatrice de semaine en semaine. À l'inscription et pour assurer une saine transition entre la maison et le service de garde, les parents seront invités à une rencontre afin de partager sur les habitudes de l'enfant.
- ❖ Matériels à fournir par le parent :
Doudous, lait maternisé, couches, mouche-bébé pour la désobstruction nasale, souliers, vêtements de rechange. Matériels fournis par le CPE, Débarbouillette humide, lait 3.25%, purée. Les couches de cotons sont autorisées mais ne pourront être entretenues par le CPE, elles seront retournées aux parents chaque soir. **Demandé annexe matériel pour les poupons**

HYGIÈNE

- ❖ Avant et après chaque repas ou collation, le lavage des mains et le brossage des dents seront faits.
- ❖ Après chaque visite à la salle de bain, les enfants sont invités à laver leurs mains.
- ❖ Des papiers mouchoirs sont disponibles en tout temps et les enfants sont invités à moucher correctement leur nez au besoin.
- ❖ Une attention spéciale est portée à l'entretien général des lieux.
- ❖ Un distributeur de liquide désinfectant est disponible aux parents à l'entrée de l'installation. Lors de périodes de pointe d'infections, les enfants y ont aussi accès régulièrement durant la journée, dans chacun des locaux.

POLITIQUE ET CONSIGNES POUR L'ALIMENTATION

- ❖ Les repas et les collations devront respecter les besoins en alimentation des enfants de 18 mois à 5 ans, selon le guide alimentaire canadien. Une alimentation saine est privilégiée. La politique alimentaire du CPE explique en détails les fondements entourant le développement de saines habitudes alimentaires chez les enfants.

LES REPAS

- ❖ Le service de garde fournit deux collations et un dîner.
- ❖ Le menu, affiché à l'entrée, respecte les normes du guide alimentaire canadien. Nous n'acceptons pas et n'offrons pas de bonbons, friandises, liqueurs, etc.

- ❖ Sauf pour le poupon, l'enfant doit avoir déjeuné à son arrivée.
- ❖ Les parents doivent fournir les aliments spécifiques aux poupons (lait maternisé etc.)
- ❖ Dans le cas d'allergies alimentaires, le parent fournit la liste des aliments allergènes, les procédures à prendre et la médication nécessaire. Le CPE veille à ce que l'enfant ne consomme pas ces aliments. Dans le cas de diète spéciale ou de menu différent de celui affiché, une évaluation pourra être faite avec le parent afin d'identifier les aliments à fournir. Dans certains cas, une prescription médicale pourrait être exigée.

HORAIRE

- ❖ Les installations ouvrent leurs portes de 7 h 00 h à 18 h 00.
- ❖ Pour permettre à l'enfant de profiter de l'ensemble des activités et pour faciliter son intégration au groupe, il serait préférable qu'il arrive au plus tard à 9 heures.
- ❖ Les parents doivent respecter l'horaire établi avec l'enfant afin d'éviter que celui-ci ne s'inquiète. En aucun temps, il ne devra dépasser l'heure de fermeture. Un montant de 10.00 \$ par enfant par 15 minutes de retard sera payable au CPE. *En cas de retard ou d'absence, le parent doit téléphoner dans les plus brefs délais.*
- ❖ Dès 16h le jumelage des groupes débute jusqu'à l'arrivée des parents

PROCÉDURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

- ❖ L'enfant doit être accompagné d'un parent ou d'un adulte autorisé à son arrivée et/ou son départ. *À l'arrivée, il est important de reconduire l'enfant dans son local.*
- ❖ Les parents doivent s'occuper d'habiller et de déshabiller leurs enfants à l'arrivée et au départ.
- ❖ Un casier parent est fourni à l'entrée de l'installation pour des informations, communication, documentation...

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE PARENT

- ❖ Chaque enfant, quel que soit son âge, doit avoir un rechange complet. Tous les vêtements et articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.
- ❖ Des souliers convenables pour circuler de manière sécuritaire
- ❖ Le CPE n'est pas responsable des objets perdus.
- ❖ Les enfants doivent être habillés en fonction de la température extérieure.
- ❖ L'enfant peut apporter sa doudou, suce ou autre objet auquel il est particulièrement attaché afin de faciliter la période de repos.

OFFRE DE FOURNITURE DE PRODUITS

- ❖ Pour faciliter la gestion de l'utilisation de certains produits par l'éducatrice, les parents pourront, s'ils le désirent, se prévaloir de l'offre de produits offerts aux enfants. Ce forfait comprend la brosse à dents, la crème solaire. Les coûts sont variables selon les prix en vigueur. Une annexe complétera l'entente de service. (annexe B de l'entente de service)
- ❖ **Pour les plus jeunes**, les parents doivent fournir les couches jetables et le lait maternisé.

ABSENCE

- ❖ Toute absence de jours réservés doit être communiquée avant 8 heures A.M.

TEMPÊTE OU SITUATION EXCEPTIONNELLE

En cas de mauvaise température nécessitant la fermeture du service, tempête ou autre veuillez écouter la station radiophonique locale FM 95.7

REGISTRE DES PRÉSENCES (ASSIDUITÉS)

- ❖ Toutes les quatre semaines, le registre des présences de l'enfant doit être signé. Une indication de période de signature est alors déposée dans le casier du parent avisant les parents de la période de signature.

MALADIE

- ❖ Afin d'aider l'enfant sain à conserver son état de santé et d'empêcher la transmission des maladies infectieuses, nous demandons l'exclusion :
 - des enfants fiévreux 37.5°C chez le poupon ou 38.5°C pour l'enfant de 2 ans et plus,
 - des enfants souffrant de gastro-entérite,
 - des enfants porteurs de maladies contagieuses,
 - des enfants malades qui ne peuvent suivre les activités de la garderie.

MÉDICAMENTS

- ❖ Si l'enfant a des médicaments à prendre, le parent doit compléter la fiche d'autorisation d'administration de médicament. Pour respecter la réglementation du Ministère de la Famille tout médicament, même homéopathique, doit être prescrit par un médecin.

PARTICIPATION DES PARENTS

- ❖ Le CPE demande aux parents de veiller activement à ce que leurs enfants reçoivent un service de qualité. (éducation, valeurs, activités, horaires, soins physiologiques, etc.)

- ❖ C'est en participant aux réunions et aux activités, c'est en donnant et demandant de l'information concernant son enfant et c'est en s'intéressant à la vie à l'installation, que les parents favorisent le développement harmonieux de leurs enfants.

URGENCE

- ❖ En cas de sinistre, les enfants du volet installation de Lyster seront au : 2250 Bécancour résidence bleu en face du CPE ou 819-362-6911 poste 221
- ❖ En cas de sinistre, les enfants du volet installation de Notre-Dame-de-Lourdes seront au : Caserne de pompier au 842, rue Ancienne route de l'église, Notre-Dame-de-Lourdes, tél. : 819-385-4315
- ❖ En cas de sinistre, les enfants du volet installation de Villeroy seront à l'église située en face de l'installation tél. : 819-385-4605

INTERDICTION DE FUMER

- ❖ Il est interdit de fumer au service de garde. Les parents sont priés d'éteindre leur cigarette hors de la portée des enfants et en respect des règles édictées par la loi sur le tabac.

EXCLUSION

- ❖ Le conseil d'administration ou la directrice peut décider du renvoi d'un enfant si ses parents ne se conforment pas aux règlements de la personne morale.

SIÈGE D'AUTO ET ARRÊT DU MOTEUR

- ❖ Dans le souci d'assurer la sécurité des enfants à l'extérieur, nous vous prions de verrouiller vos portières et de couper le contact de votre véhicule lorsque vous devez vous en éloigner.
- ❖ Attacher votre enfant à la vie. En bouclant sa ceinture, vous lui donnez une saine habitude de vie tout en lui donnant le message que vous tenez à le protéger. Nous avons des activités de sensibilisation avec eux, en les attachant, vous en poursuivez l'intégration.

AUTRES DOCUMENTS REMIS

#30 : autorisation-médicament à la vue, #32 : autorisation photo.